



Communiqué de presse

Paris, le 19 octobre 2017

Evolution des tarifs du courrier et du colis au 1^{er} janvier 2018

La Poste procédera à des ajustements tarifaires le 1^{er} janvier 2018. Cette évolution répond au contexte d'accélération de la baisse des volumes du courrier, permet d'assurer la pérennité du service universel et de continuer à s'adapter aux usages et aux besoins de ses clients, avec une qualité élevée.

- Avantage tarifaire renforcé pour la Lettre verte
- Création d'un sticker de suivi disponible en option sur tous les envois de courrier des particuliers
- Remise tarifaire plus importante pour les timbres à imprimer chez soi

Les tarifs courrier augmenteront de 4,7 % en moyenne

Le prix de la **Lettre verte** passera de **0,73 € à 0,80 €** tandis que le **timbre prioritaire** passera de **0,85 € à 0,95 €**. La Lettre verte, économique et écologique, est devenue la principale référence des particuliers pour leurs envois ordinaires (60 % des envois). Pour tenir compte des usages de ses clients, La Poste a décidé de renforcer l'avantage tarifaire proposé par la Lettre verte qui est porté à 15 centimes par rapport à la Lettre prioritaire, contre 12 centimes actuellement.

Pour les entreprises, afin d'encourager l'utilisation du Média courrier, les tarifs du courrier industriel de gestion évolueront de 1,8 % et ceux du marketing direct de 1,5 %.

Il sera désormais possible de suivre la distribution de tout courrier

La Poste lancera le 1^{er} mars 2018 un sticker « suivi » qui pourra être apposé sur tout courrier des particuliers. Ce nouveau service, vendu 0,40€, permettra de disposer d'informations sur l'acheminement et la distribution du courrier muni du sticker. Avec ce sticker applicable sur l'ensemble des envois égrenés, quel que soit le niveau de service (prioritaire, économique...), La Poste renforce la modularité de son offre.

Pour simplifier la vie de ses clients, La Poste propose son **service vente en ligne de timbres à imprimer chez soi**, accessible 24h/24 (service MonTimbrenLigne). Les clients bénéficieront désormais d'**une remise de 3 centimes** par rapport au tarif public classique, pour les timbres rouges comme pour les timbres verts.

Les tarifs des colis pour les envois domestiques des particuliers augmenteront de 1,5%. Le tarif grand public du Colissimo France de moins de 250g s'établira à 4,95 €.

Ces ajustements s'inscrivent dans le cadre du dispositif d'encadrement pluriannuel des tarifs décidé par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP).

Repères

Le budget des ménages en produits postaux représente environ 0,1 % de leur budget total soit une dépense de l'ordre de 43 € par an en moyenne. L'impact de la hausse sera donc limité à moins de 3 € par an et par ménage.

Contact presse
Service.presse@laposte.fr
01 55 44 22 37